

# COMPTE RENDU DE L'AUDIENCE DU 20 MAI 2014

Le 20 mai s'est tenue une audience entre la direction et les organisations syndicales. Les points suivants ont été abordés.

## Transfert de la recette des Finances d'Antony à la trésorerie municipale d'Antony

Souhaitant réaliser une économie de loyer et jugeant la surface occupée disproportionnée, la direction projette le transfert de la recette des Finances dans les locaux de la trésorerie municipale.

A l'occasion de cette opération un emploi sera supprimé. Les 8 agents de la RF seront installés au R+2 tandis que ceux de la trésorerie seront regroupés au R+1. Les travaux sont prévus en 3 phases pour une durée de 3 à 4 mois, l'installation devant avoir lieu en décembre 2014.

Les aménagements se feront « a minima » du fait des contraintes financières. Nous avons fait remarquer que, une fois déduite la place prise par les armoires, l'espace réel pour l'installation des agents était réduit. La direction a répondu

que la surface moyenne par agent était supérieure à 12 m<sup>2</sup> et qu'elle avait demandé à ce qu'un effort d'archivage et de classement soit fait afin de limiter le nombre d'armoires.

La direction va étendre le système du titre restaurant aux nouveaux arrivants compte tenu de l'absence de possibilité de restauration collective. La recherche d'un restaurant d'entreprise susceptible de conclure une convention avec l'action sociale sera engagée.

Un contact a été pris avec un bailleur pour trouver deux places de parkings supplémentaires.

Le projet sera présenté au CHS le 23 juin et au CTL le 30 juin.

## Fusion des SIP sur les sites de Boulogne et Nanterre

La direction a transmis les plans « stabilisés » sur les deux sites. La formule retenue dans chaque cas est de deux secteurs d'assiette.

A Nanterre, un pôle foncier complexe serait créé. Selon la direction ces opérations ne nécessiteront que très peu de travaux. Le mobilier sera déplacé par les équipes techniques de la direction.

Sur Boulogne, le périmètre des secteurs d'assiette coïncidera avec celui des anciens SIP.

Nous sommes revenus sur la constitution des pôles « Difficultés de paiement et recouvrement forcé » qui émettraient un avis sur les demandes gracieuses portant à la fois sur l'assiette et le recouvrement. Nous avons rappelé

notre attachement à la séparation assiette-recouvrement et à l'engagement pris par l'administration de respect des métiers.

La direction a répondu qu'elle appliquait la note de novembre 2012 de la centrale préconisant une approche globale du gracieux. Elle a assuré que la décision en matière de gracieux portant sur l'assiette serait prise par le secteur d'assiette et que la séparation des métiers serait respectée.

La mise en œuvre est prévue pour le 2 janvier 2015. La CGT est opposée à ces fusions qui préparent de nouvelles suppressions d'emplois et l'extension de la polyvalence.

## Paierie départementale

Nous avons interrogé la direction quant à la réalité du projet de destruction du bâtiment abritant les services du Conseil général et la Paierie départementale.

Selon la direction, le projet n'est plus d'actualité, ce qui n'empêche pas le Conseil général de rechercher de nouveaux locaux (par exemple Nanterre Arena). A l'heure actuelle il n'y a pas de projet pour nos services.

## Situation des effectifs au 1<sup>er</sup> septembre

La CGT a alerté la direction sur la situation des effectifs au 1<sup>er</sup> septembre telle qu'elle ressort des projets de mutations : déficit de plus de 1000 agents C après premières affectations et appel de 500 recrutements sur liste complémentaire, auquel s'ajoute un déficit de 1500 cadres B (dans le 92 : -28 en gestion publique).

Nous avons demandé que la direction intervienne auprès de la DG afin que tous les postes soient pourvus.

La direction attend un état plus précis des premières affectations.

## Prime Accueil

Suite à notre demande la direction a confirmé le montant de 400 euros bruts annuels annoncé par le DG.

Les agents concernés sont ceux qui participent à l'accueil physique généraliste (en SIP, SIE, trésoreries, trésorerie amende), qu'ils appartiennent à une équipe dédiée permanente ou à une équipe « tournante ». Dans ce derniers cas, le montant de 400 euros est divisé par le nombre d'agents avec un minimum de 50 euros.

L'accueil généraliste recouvre aussi bien l'accueil « primaire » à la banque que l'accueil « secondaire » en box. L'accueil « spécialisé » (sur un impôt particulier), les renforts ponctuels, les personnels de renfort et les bénéficiaires de la prime « caissier » n'entrent pas dans le champ d'application. Répondant à notre interrogation, la direction a expliqué que la prime de performance (montant l'an dernier 150 euros bruts) n'était pas encore déterminée dans son montant ni dans sa date de versement.

## Ouverture et fermeture des locaux à Boulogne Fessart

La CGT a fait état de la pratique instaurée sur ce site de faire appel à des collègues pour l'ouverture et la fermeture à clef des locaux au début et en fin de journée.

Nous avons dénoncé ce système qui présente de nombreuses contraintes et difficultés pratiques et fait retomber sur des agents des responsabilités en matière de sécurité qui ne sont pas les leurs.

La direction a convenu que cette responsabilité n'incombait pas aux agents et s'est engagée à rechercher rapidement une solution.

### **Business Everywhere**

Nous nous sommes faits l'écho des interrogations de collègues vérificateurs au sujet de l'attribution de Business Everywhere et d'autres applications comparables. Certains y ont accès et d'autres pas.

Nous avons demandé que l'accès à ce type d'application soit accordé aux agents qui en feront la demande.

La direction a répondu que l'accès à Business Everywhere, coûteux, était en voie d'extinction, que l'application VPN

présentait également un coût et que l'application Webmail est un logiciel gratuit qui permet d'accéder aux mails et aux applications du portail métier.

La direction va procéder à un état des lieux, au recensement des demandes, en tenant compte de la « contrainte budgétaire ».

### **Pétition SIE d'Asnières**

La CGT a évoqué la situation du SIE d'Asnières.

Les agents de ce service ont rédigé une pétition qui aborde plusieurs questions : la situation des effectifs (5 suppressions d'emplois en 5 ans ; déficit de 2,6 B), la suppression du poste Mise à jour et fiabilisation des locaux professionnels, l'alourdissement incessant des charges de travail (plans de recouvrement, surveillance TVA...) et demandent le rétablissement des postes supprimés, le comblement des postes vacants, le maintien de l'organisation en matière de missions foncières, le renforcement du recouvrement par la création d'emplois dédiés.

La direction n'a pas nié la situation difficile des effectifs et s'est engagée à maintenir la compensation des vacances d'emplois par l'affectation d'EDRA.

Les missions foncières sont exercées actuellement par un seul agent. La direction est intervenue pour que cette mission soit mieux répartie. Le poste n'est pas supprimé mais il est attendu que l'agent référent transmette progressivement son expérience.

Selon elle, le plan de recouvrement n'est pas une charge de travail supplémentaire mais un « soutien méthodologique » pour les SIE en difficulté sur cette mission.

La situation dénoncée à juste titre par les collègues d'Asnières est celle de nombreux autres SIE. La direction ne répond pas aux revendications des agents.

Face à l'alourdissement continu de la charge de travail, la solution des problèmes soulevés passe par l'arrêt des suppressions d'emplois et la création des emplois nécessaires.

### **Fusions de SIE ?**

La CGT a demandé à la direction si elle préparait des fusions de SIE.

Réponse : la direction travaille sur un plan de réorganisation du réseau. Certains SIE sont à la limite de la taille critique en

matière d'effectifs (par exemple Asnières, Gennevilliers, Montrouge, Vanves...) mais les contraintes informatiques et budgétaires font qu'il n'y a pas de projet de regroupement à ce stade.

### **Trésorerie et PCE de Colombes**

Interrogée sur le devenir de la trésorerie municipale, la direction s'est déclarée consciente des mauvaises conditions d'installation des personnels ; un transfert dans les locaux du centre des finances publiques est à l'étude mais il s'agit d'un projet à moyen terme (pas avant 2016) du fait de la « contrainte budgétaire ».

Quant au transfert du PCE de Colombes à Asnières, la direction n'a pas caché sa volonté de le mettre en œuvre. La question sera évoquée dès septembre afin que les incidences en terme de mutation puissent être tirées.

La CGT a développé les raisons de son opposition et de celle des collègues. Le regroupement sur un seul site entraîne un éloignement du terrain et un allègement de la présence de notre administration, tant en matière de contrôle que d'expertise : cela favorise le développement de zones de non droit fiscal. La distance avec le SIE interdit tout échange direct, ce que ne remplace pas la communication par mail.

Dans les faits, il n'y a plus de remontées du SIE à partir, par exemple, des remboursements de TVA ou de crédits d'impôt. Le service de gestion se trouve lui aussi pénalisé par la perte d'une expertise « à domicile » (allongement de la durée des instructions de remboursements de crédit...). Une telle restructuration apportera son lot de difficultés pour les agents comme pour le service. Une partie des agents risque de ne pas suivre, ce qui ne peut que déboucher sur une déperdition de connaissances et de compétences.

En outre sur le site d'Asnières les agents déplacés perdent le bénéfice d'une restauration collective proche et de l'accès aisé à des places de parking.

La direction a réaffirmé sa volonté de regrouper les PCE « éparpillés » sur plusieurs sites, au nom de la mutualisation entre les agents du PCE et de l'intérêt de disposer d'un commandement sur un site unique.

### **Campagne IR**

La CGT a demandé que le point soit fait sur la campagne en cours.

Réponse de la direction : la campagne se déroule sans incident notable signalé. L'affluence dans les accueils se situe à un niveau comparable à celui de l'an dernier.

### **Pétition France Domaine**

La délégation CGT a remis à la direction la pétition intersyndicale demandant le retrait de la note du DG qui institue l'expertise obligatoire privée en parallèle à celle des

évaluateurs lors des cessions et acquisitions de biens immobiliers publics.

**La délégation CGT** : Anne Giraudon, Luc Benoit, Philippe Geoffre, Olivier Nau